

M A I R I E
DE
V I R A
09120

Tél/Fax 05 61 68 71 50

Mairie.vira@orange.fr

Vira, le 23 mai 2011

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 17 mai 2011 convoquée le 12 mai 2011
Le quorum n'étant pas atteint, les décisions ont été reprises lors d'une nouvelle réunion du conseil municipal

Présents : Philippe BABIN, Gilles BERDOT, Jean-Louis CLAUZET, Viviane JURADO, Jean-François SPRIET,

Absents : Christian AUTHIE, Pierre BRICOUT, Igor CABEZOS, Dominique JALLIER, Hélène POUJOL

Pouvoir : Dominique JALLIER à Jean-François SPRIET

Secrétaire de séance : Jean-Louis CLAUZET

Présentation par Mesdames Marie-Pierre MACARY et Christine CABANIER (de Delta Enfants Jeunes) du plan éducatif local.

Nous avons déjà abordé ce point dans la réunion du conseil municipal du 19 mars 2011.

« *Politique éducative locale : mise en place, à la demande du département (qui prépare un schéma départemental), d'une politique éducative locale en partenariat avec « Territoires Educatifs » et différentes instances d'éducation. Cette démarche commence par un état des lieux des dispositifs existants en direction de l'enfance (Associations sportives, ALAE, ACCEM...) du canton. Cet état des lieux sera réalisé par l'association Delta Enfants Jeunes qui est liée à la Communauté de Communes du Canton de Varilhes par une convention. Une rencontre sera organisée entre Delta et la commune de Vira sous une forme restant à définir car cet état des lieux concerne bien entendu le SIVOM. »*

L'objectif est d'assurer, sur le territoire, une meilleure cohérence des actions, une égalité des services, créer du lien et organiser des passerelles...

Ce plan est prévu en 3 étapes :

- Etat des lieux essentiellement quantitatif (combien de jeunes par tranche d'âge, par école, détail des structures d'accueil...)
- Evaluation des structures et des projets
- Plan territoriale et départemental

Cette étude, complétée par des cartes des services, devra mettre en évidence les besoins et les évolutions nécessaires ; elle aura des incidences sur les financements à terme.

Delta Enfants Jeunes demande à la commune de remplir des fiches d'information sur les enfants du village pour préparer la partie quantitative.

Approbation du compte rendu de la réunion du

Le compte rendu de la réunion du 19 avril 2011 est adopté à l'unanimité

Comptes rendus des réunions des délégués

1. compte rendu de l'assemblée générale de la communauté de commune (28/04/2011)

- présentation, par Cédric Bonnefont (chargé de mission habitat à la communauté de communes), des évolutions de la politique habitat au niveau national et donc également au niveau cantonal :
 - poursuite des aides à l'habitat de l'Annah et de la Communauté de Communes du Canton de Varilhes dans le cadre du « PIG » (rénovation, isolation, changement de destination...)
 - actions en direction des logements insalubres et/ou indignes de manière à les résorber (propriétaires bailleurs ou propriétaires occupants). Il faut savoir que l'Ariège est un des départements où on compte le plus de logements insalubres. Il est demandé aux communes de faire remonter les informations sur ce type de problème pour une action et un plan d'aide...

- Vote du taux d'enlèvement des ordures ménagères : la Communauté de Communes du Canton de Varilhes agit comme collecteur, mais reverse (à l'euro près) le montant collecté. Le taux voté est de 13.28% (en baisse de 2% sur 2010).

- Décisions modificatives sur le budget général :

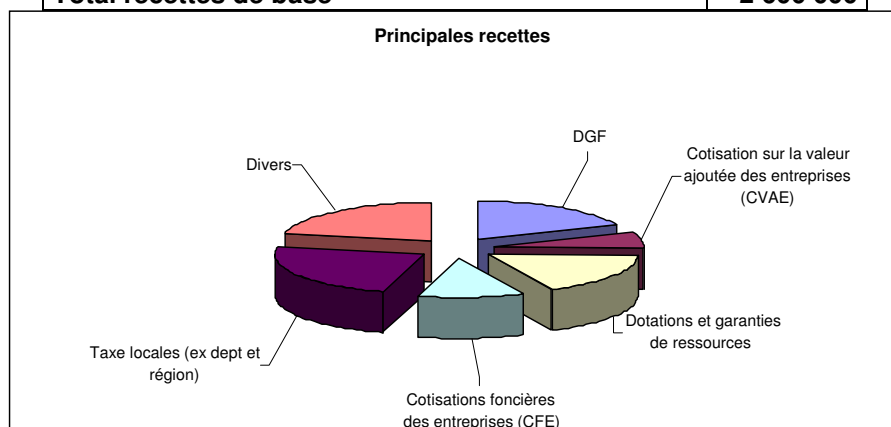
Le budget avait été voté sans en connaître les recettes (après réforme de la TP).

En pratique, les recettes baissent de d'environ 100 000 € (essentiellement une baisse de la participation de l'Etat via la DGF).

Après réforme, les recettes fiscales sont principalement assurées non plus par les entreprises (taxe professionnelle) mais par les particuliers car la Communauté de Communes du Canton de Varilhes reçoit désormais les parts départementales et régionales des taxes ménages (taxe d'habitation et taxe foncier non bâti).

Grandes masses des recettes de base, après réforme :

DGF (état)	600 000
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) gérée par l'état	216 000
Dotations et garanties de ressources (état)	566 000
Cotisations foncières des entreprises (CFE)	358 000
Taxe locales – habitation et foncier (ex dépt et région)	759 000
Divers	701 000
Total recettes de base	2 600 000



Il est à noter que la Communauté de Communes du Canton de Varilhes ne maîtrise plus, désormais, que la cotisation foncière des entreprises (14% des ressources) et la taxe d'habitation (29% des ressources). Les dotations de l'état et les ménages sont devenus les principaux contributeurs à la place des entreprises.

2. Les élus des communes ont été invités à visiter les remarquables locaux de la Communauté de Communes du Canton de Varilhes destinés à la petite enfance, l'enfance et la jeunesse.
 - Visite des 3 crèches (structures multi-accueil de Varilhes, Verniolle et Crampagna) qui accueillent environ 450 enfants par an (sur 105 places d'accueil)
 - Visite des locaux d'ALAE à Verniolle et à Varilhes (6 – 11 ans les mercredis et vacances scolaires)
 - Aido jeunes (Verniolle 12-14 ans) et espace jeunes sur Varilhes (12 ans et plus)
 - Ludothèque (à Varilhes) complétée par la Ludothèque Itinérante (les jeudis sur Vira – horaires sur le site de la commune)

La Communauté de Communes du Canton de Varilhes participe également au fonctionnement des structures jeunesse à hauteur de 500 000 € environ par an.

3. AG de Bleu Printemps

Cette structure, soutenue par la Communauté de Communes du Canton de Varilhes, intervient essentiellement pour aider au maintien des personnes âgées à domicile.

En 2010, elle a réalisé 72 000 heures d'intervention sur le canton, auprès de 210 employeurs dont 6 à Vira.

Délibération autorisant l'achat d'une parcelle pour l'extension du lagunage

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que, pour agrandir le lagunage et permettre l'extension de l'assainissement de la commune, il est nécessaire d'acheter une partie de la parcelle ZB67 au propriétaire suivant :

André BERDOT – 3 le Grand Cami 09120 VIRA

En application des articles L123+17 et 123-19 du code rural, la commission départementale d'aménagement foncier de l'Ariège a été saisie et a donné, le 4 octobre 2010, un avis favorable à la division cadastrale proposée.

Cette modification du parcellaire cadastral a été enregistré le 4 avril 2011 après visa de Monsieur André Berdot qui est d'accord pour céder à la commune 34 a13 ca au prix proposé par la SAFER soit 0.45 € le m².

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, l'achat de cette parcelle et donne pouvoir au maire pour la signature de tous les documents relatifs à cette acquisition ainsi que pour payer les frais de géomètre et de notaires.

Délibération d'adhésion au service de remplacement du centre de gestion

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune adhère déjà au service de remplacement du centre de gestion pour les emplois administratifs.

Il est désormais possible d'adhérer également pour les remplacements techniques (par exemple pour les remplacements à la cantine).

Il sollicite donc du conseil l'autorisation de faire appel au service de remplacement à la fois pour les services administratifs et les services techniques.

Le conseil autorise le maire, à l'unanimité, pour faire appel à ce service en tant que besoin et à signer la convention correspondante.

Délibération confirmant la demande d'extension de la Zone de Développement Eolien (ZDE)

La société Raz Energie souhaite implanter des éoliennes sur le territoire de la vallée du Douctouyre.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, confirme la délibération du 7 janvier 2008 demandant l'extension de périmètre de la ZDE existante sous les réserves suivantes :

- Une position définitive de la commune ne sera prise qu'après présentation d'un projet défini, arrêté et engageant le maître d'ouvrage
- Rechercher la possibilité de profiter de cette implantation pour amener le très haut débit sur la commune en réservant une fibre optique à cet effet.

Information sur le schéma départemental de coopération intercommunale.

Le maire présente le projet de schéma départemental de coopération intercommunale que le préfet vient d'adresser.

Ce document, téléchargeable sur le site de la commune, présente un état des lieux et prévoit une nouvelle organisation suite à la loi du 16 décembre 2010 qui impose les orientations suivantes (doc p3) :

- *Tendre à la constitution d'EPCI à fiscalité propre regroupant au moins 5000 habitants (sauf exceptions motivées)*
- *Définir des territoires pertinents au regard notamment des bassins de vie*
- *Proposer une rationalisation des structures intercommunales, notamment les syndicats en matière d'aménagement de l'espace, de protection de l'environnement et de respect du développement durable,*
- *Rechercher un accroissement un rééquilibrage de la solidarité financière,*
- *Réduire de façon significative le nombre de syndicats de communes et de syndicats mixtes*

Le projet propose effectivement de :

- Ramener à 12 le nombre de communautés de communes contre 21 actuellement
- Dissoudre ou fusionner 36 syndicats intercommunaux (45% du nombre de syndicats)

Pour Vira, ce projet a les conséquences directes suivantes :

- La Communauté de Communes du Canton de Varilhes n'est pas modifiée
- Le SIVOM (scolaire et périscolaire) reste sans changement (mais souhaite de voir les compétences de ce type de structure étendues aux investissements et aux locaux). Ce qui n'est probablement pas opportun de l'avis du conseil...
- Le SIAD (syndicat d'aménagement du Douctouyre) devrait fusionner avec le syndicat mixte de l'Hers, et donc disparaître.

Il est urgent d'avoir une réunion du SIAD pour qu'il prenne position (une absence de réponse dans les 3 mois vaut accord).

Depuis la réunion du conseil municipal, le président du SIAD, Alain Baby, a rencontré le syndicat de l'Hers et le SMD4R et convoquera une réunion du SIAD le 31 mai à 21h.

Informations sur les autorisations d'urbanisme

Le maire ayant constaté une grande méconnaissance des règles concernant les documents d'urbanisme nécessaires en fonction des travaux envisagés, a décidé de distribuer une information municipale sur le sujet, ce qui a été fait le 2 mai.

Questions diverses

Nous venons de recevoir la réponse de l'Etat concernant la subvention DTR (ex DGE) pour la mise aux normes handicap des bâtiments communaux. Nous avons obtenu 10% pour 25% demandés ! Une nouvelle simulation budgétaire sera faite prochainement, après réponse du département sur la demande de subvention pour la toiture de la salle polyvalente, et le dossier revu sera alors présenté en conseil municipal pour décision sur la suite à donner.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15.